

Communauté de communes

Ardèche Rhône Coiron

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 30 mai 2017 à 18H00,
au siège de la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BERNARD Alain	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie Saint Lager Bressac.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Aubignas.
BOYER Yves	Maire-Vice-Président.	Mairie de Baix.
BRESOLIN Thierry	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
BUTOT Olivier	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CHAMBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Robert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Cruas.
CUER Eric	Maire-Président.	Mairie de Meysse.
CURTIUS-LANDRAUD Patricia	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
D'ALOIA Christine	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
DUSSERRE Marc	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint Pierre La Roche.
GALAMIEN Nathalie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
HAOND Claudette	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
JIMENEZ René	Adjoint-Vice-Président.	Mairie de Rochemaure.
JOUVE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Le Teil.
LAUSSEL Marie-Josèphe	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Meysse.
LAMBERT Adèle	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Rochemaure.
LEBRAT Jacques	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
MORELLI Pierre	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Cruas.
NOËL Bernard	Adjoint-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
PALIX Dominique	Maire-Vice-Présidente.	Mairie de Saint Symphorien Sous Chomérac.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint-Thomé.
PEVERELLI Olivier	Maire-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
POLLARD BOULOGNE Annie	Maire-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Bauzile.
ROBERT Jean	Maire-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint Martin Sur Lavezon.
TESTON Joël	Adjoint-Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Ardèche Rhône Coiron.

Secrétaire de séance : Madame Marie Josèphe LAUSSEL.

Absents excusés : MM Carole DOLARD, Noëlle MAZELLIER, Christian LECERF, Jean-Paul MICHEL, Jean-Marie PECHOUX, Paul SAVATIER.

Absents excusés avec procuration :

Madame Noëlle MAZELLIER a donné procuration à Monsieur Gérard GRIFFE.

Monsieur Christian LECERF a donné procuration à Monsieur René JIMENEZ.

Monsieur Jean-Paul MICHEL a donné procuration à Madame pascale TOLFO.

Monsieur Jean-Marie PECHOUX a donné procuration à Monsieur Robert COTTA.

Monsieur Paul SAVATIER a donné procuration à Monsieur Eric CUER.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à Cruas sous la Présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Le Compte rendu du Conseil Communautaire du 13/04/2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame Marie-Josèphe LAUSSEL Adjointe au Maire de la Commune de Meysse et déléguée communautaire a été désignée comme secrétaire de séance.

L'intégration à l'ordre du jour de la disposition juridique suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents :

- Subvention à l'union cycliste de Cruas pour l'organisation de la fête du vélo 2017.

Préalablement au déroulé de l'ordre du jour le président a informé les membres présents des marchés à procédure adaptée conclus depuis la séance du conseil communautaire du 13/04/2017.

MAPA conclus entre le 13/04/2017 et le 30/05/2017 :

INTITULE DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	SERVICE	DATE	PRIX € HT	PRIX € TTC
Achat de bornes de tri	UGAP	OM	10/05/2017	82 679.45 €	99 215.34 €
Achat d'une voiture électrique	RENAULT	ADM	11/05/2017	12 420.26 €	16 103.76 €
Etude de stratégie de développement économique	AID OBSERVATOIRE	ECO - PNRU	12/05/2017	22 700 €	27 240 €

Les dispositions juridiques suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été approuvées à l'unanimité par les membres présents du Conseil Communautaire :

Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ces dispositions sont transposables aux EPCI comprenant une commune de plus de 3500 habitants.

Règlement d'attribution de subventions 2017-2020 aux associations :

Ledit règlement a pour objectif de définir les conditions générales d'attribution de subvention aux associations pour les demandes adressées à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 30/05/2017 :

Le rapport de la CLETC conformément à l'article 1609 nonies C, IV, du Code Général des Impôts fait référence à l'élection parmi ses membres du Président et un Vice-président.

Monsieur Eric CUER a été élu Président et Madame Dominique PALIX Vice-Présidente de la CLETC ;

Le Rapport de la CLETC fait mention de la revalorisation des Attributions de compensations des 5 communes de l'ex CC Rhône-Helvie (Alba, Aubignas, Le Teil, St Thomé, Valvignères) sur la base des principes suivants :

- Revalorisation des attributions de compensation afin **d'homogénéiser les modalités d'évaluations des charges transférées** sur les deux territoires intercommunaux préexistants.
- Revalorisation des attributions de compensation de **la ville du Teil** s'agissant des compétences enfance-

jeunesse, outils culturels pour tenir compte de son rôle de ville centre.

Les attributions de compensation 2017 des communes proposées par la CLETC se déclinent comme suit :

Attributions de compensation									
	AC 2016	Corrections à apporter à l'AC				Revalorisation de l'AC du Teil	AC 2017	Δ en euros	Δ en %
		ADS	SDE	Inforoutes	Total charges				
Baix	372 351						372 351	0	0,00%
Cruas	4 685 159						4 685 159	0	0,00%
Meysse	1 338 687						1 338 687	0	0,00%
Rochemaure	569 058						569 058	0	0,00%
Saint-Bauzile	149 549						149 549	0	0,00%
Saint-Lager-Bressac	141 502						141 502	0	0,00%
Saint-Martin-sur-Lavezon	64 990						64 990	0	0,00%
Saint-Pierre-la-Roche	20 494						20 494	0	0,00%
Saint-Symphorien-sous-Chomérac	222 073						222 073	0	0,00%
Saint-Vincent-de-Barrès	113 010						113 010	0	0,00%
Alba-la-Romaine	163 602	6 283	561	1 717	8 561		172 163	8 561	5,23%
Aubignas	74 385	1 822	189	570	2 581		76 966	2 581	3,47%
Saint-Thomé	40 917	3 016	172	516	3 704		44 621	3 704	9,05%
Le Teil	1 003 446	17 717	3 317	10 197	31 231	204 000	1 238 677	235 231	23,44%
Valvignères	56 624	2 293	197	599	3 089		59 713	3 090	5,46%
Total	9 015 847	31 131	4 436	13 599	49 166		9 269 013	253 067	2,81%

Adhésion au groupement de partenaires dans le cadre du dispositif AJIR porté par le département de l'Ardèche :

Le territoire de l'Ardèche a été retenu lauréat en avril 2016 d'un Programme d'Investissement d'Avenir pour la Jeunesse (13-30 ans) à l'échelle du Département. Dans ce cadre, le projet AJIR « Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité » a obtenu une aide financière de 5 919 102 € sur un coût total de 12 396 878 €. Il porte sur 5 ans de 2016 à 2020. Afin de s'inscrire dans le groupement de partenaires du projet AJIR, il convient de signer l'Accord de Groupement.

En intégrant ce groupement, les dépenses de fonctionnement, de personnel et d'investissement de la Communauté de Communes seront pris en compte, en plus de cofinancements apportés par le Département et la CAF, des subventions d'Etat accordées dans le cadre du projet AJIR, pour le développement des politiques territoriales de jeunesse.

Avenant à la convention d'objectifs avec la CAF et l'association CLEFS pour l'année 2017 :

Concernant le partenariat avec la CAF et l'association CLEFS, Madame Dominique PALIX Vice-Présidente en charge de l'action sociale a indiqué aux membres présents que le travail avait déjà commencé avec les partenaires en vue d'un renouvellement de la convention d'objectifs à compter de l'année 2018.

Règlement intérieur et tarifs du service restauration collective :

Le Règlement du service restauration collective prévoit notamment :

- ✓ Une simplification de la fiche d'inscription (désormais une par famille)
- ✓ La réduction des pièces administratives nécessaire à l'inscription
- ✓ La dématérialisation possible des dossiers d'inscription

Au niveau tarifaire, passage d'un système de comptage au nombre de repas consommés à un système de forfait mensuel (type collège) avec 1,2,3 ou 4 repas hebdomadaires au choix.

Rappel des tarifs 2016/2017 :

	Tarif enfant
Tarif 1 : formule abonnement	3.20 / repas
Tarif 2 : formule occasionnelle	3.70 / repas
Tarif 3 : repas non signalé	4.30 / repas

Tarifs votés 2017/2018 :

Type de forfait/ formule	Tarif enfant
Forfait 4 jours/semaine	45,54 €/mois sur 10 mois (soit 3,30 / repas)
Forfait 3 jours/semaine	33,99 €/mois sur 10 mois (soit 3,30 / repas)
Forfait 2 jours/semaine	24,15 €/mois sur 10 mois (soit 3,50 / repas)
Forfait 1 jour/semaine	11,90 €/mois sur 10 mois (soit 3,50 / repas)
Repas occasionnel	Nombre de repas réservé X 3,80/ repas
Repas non signalé	Nombre de repas consommé X 5,30 / repas

Madame Dominique PALIX a indiqué que les tarifs forfaitaires étaient calqués sur le mode de fonctionnement des lycées et que trois réunions publiques ont été mises en place pour informer les familles sur les dispositions du nouveau règlement.

Nouvelle convention financière avec le Syndicat Ardèche Drôme Numérique dans le cadre du déploiement de la fibre optique à la Maison (FTTH) prenant en compte le déploiement anticipé du réseau public de fibre optique sur la commune de St Symphorien sous Chomérac :

Par délibération N°2017-67 dans sa session du 03/04/2017 le conseil communautaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a approuvé la signature d'une convention financière avec le Syndicat Ardèche Drôme Numérique concernant le déploiement du FTTH sur son territoire se déclinant comme suit :

Nombre estimé de prises sur le territoire	11 250
Participation financière de la Communauté par prise	300 euros
Montant total de la participation sur l'ensemble du programme (10 ans)	3 375 000 euros
Dont participation exercice 2016 (versée sur le BP 2017)	345 000 euros (1150 prises) financées par emprunt souscrit en 2016 par la CCBC
Les autres déploiements de prises auront lieu en 2018 (1100 prises), 2019 (2100 prises), 2020 (1950 prises), puis après 2021 (4950 prises).	

La nouvelle convention financière approuvée par les membres de l'organe délibérant maintient le programme de déploiement de la FTTH précité et prévoit le déploiement anticipé du réseau FTTH sur la commune de St Symphorien dès l'année 2017, cette zone bénéficiant actuellement d'une mauvaise couverture en termes de desserte numérique, et remplissant les conditions d'au moins 300 prises FTTH à construire.

Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron portant sur la création de trois emplois fonctionnels (1 emploi de Directeur Général des Services et 2 emplois de Directeur Général Adjoint).

Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron portant sur la création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet (32hrs/hebdo) et la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (32hrs/hebdo) :

Cette modification du tableau des effectifs est consécutive au changement d'affectation d'un agent.

Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

Un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents,

La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron disposant de plus de 50 agents au 1^{er} janvier 2017 est de ce fait tenue légalement de créer son CHSCT,

Le comité comprend des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé, et des représentants désignés par les organisations syndicales.

Le CHSCT a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail,
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placé le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail fixe le nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement et le nombre de représentants du personnel. Toutefois le nombre des membres titulaires des représentants du personnel ne saurait être inférieur à trois ni supérieur à cinq dans les collectivités ou établissements employant au moins cinquante agents et moins de deux cents agents.

Les membres présents de l'organe délibérant ont décidé dans le cadre de la création du comité technique de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 5 titulaires, le nombre de suppléants étant égal à celui des membres titulaires, et d'autoriser le recueil, par le comité, de l'avis des représentants de la collectivité.

Création d'une commission Ressources Humaines :

La commission Ressources Humaines créée est composée des membres suivants :

- Eric CUER (Président)
- Yves BOYER
- Robert COTTA
- Patricia CURTIUS-LANDRAUD
- René JIMENEZ
- Michel JOUVE
- Gilbert PETITJEAN
- Dominique PALIX
- Paul SAVATIER
- Joël TESTON

Demande de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la DRAC dans le cadre de l'appel à projet Mémoire du XX^{ème} siècle pour le musée de la résistance :

La demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes et à la DRAC pour l'année 2017 s'inscrit dans le cadre de l'Appel à projets « Mémoires du XX^e siècle en Région Auvergne Rhône-Alpes » et l'organisation d'un cycle d'événements intitulé "Etrangers et réfugiés en temps de guerre" comportant une exposition temporaire, un spectacle, des rencontres d'auteurs, un festival du film historique et un spectacle-chorale.

Monsieur Bernard NOËL, Vice-Président en charge de la culture a informé les membres présents que les locaux actuels des services techniques de la mairie allaient être bientôt disponibles et que le projet de Scène de Musiques Actuelles (SMAC) allait pouvoir être relancé. Il a indiqué qu'il souhaitait que ce projet se réalise pour la culture et la jeunesse.

Monsieur Eric CUER, Président de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a indiqué que la SMAC serait un sujet à traiter dans les prochaines semaines comme également l'acquisition d'une partie du bâtiment de la gare SNCF de Le Teil en vue du déplacement du Musée de la Résistance et de la Déportation de Le Teil, la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment pour les services de la Régie ordures ménagères et services techniques, la stratégie et les projets en matière de développement économique, tout cela en lien avec la mise en place des statuts, la question de

l'élargissement de compétences, le développement de compétence et la prise de nouvelles compétences prévues par la loi.

Subvention à l'union cycliste de Cruas pour l'organisation de la fête du vélo 2017 :

La subvention attribuée à l'union cycliste de Cruas à hauteur de 600€ s'inscrit dans le cadre de la fête de la ViaRhôna intitulée : Rando-Vélo ViaRhôna du 4 JUIN 2017 avec des moyens importants déployés ce jour-là par la Région Auvergne Rhône-Alpes sur notre territoire.

L'Union Cycliste de Cruas organise en parallèle de cet évènement la fête du vélo, et prévoit plusieurs animations, en partenariat avec la Communauté de communes et l'Office de Tourisme.

Pacte Financier et Fiscal :

La dispositions juridique suivante, Pacte Financier et Fiscal, a été approuvée à la majorité par les membres présents de l'organe délibérant :

Les neufs élus suivants dont deux disposant d'une procuration se sont abstenus :

MM. Olivier BUTOT, Thierry BRESOLIN, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Nathalie GALAMIEN, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Bernard NOËL, Olivier PEVERELLI, Pascale TOLFO.

Concernant le Pacte Financier et Fiscal entre la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et ses communes membres, Monsieur Olivier PEVERELLI a fait remarquer que la demande de report de la date du vote de celui-ci par la commune de Le Teil n'a pas été prise en compte.

Madame Pascale TOLFO a indiqué que dans ce cadre-là le fonctionnement des communes n'avait pas été pris en compte, le bureau municipal de Le Teil s'étant réuni le lundi 29/05/2017 pour étudier le projet de Pacte Financier et Fiscal.

Madame Patricia CURTIUS a indiqué que dans la mesure où il s'agissait de la fusion de deux EPCI opposées en termes de fonctionnement et de richesse cela aurait nécessité un délai supplémentaire pour construire le pacte dans les conditions les plus sereines possible.

Monsieur Olivier PEVERELLI a indiqué que le Pacte ne faisait ni mention de la DSC contrat de ville pour la commune de Le Teil ni mention des engagements en matière de projets d'investissement de l'EPCI dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en cours sur la commune de Le Teil. Il a précisé que ces deux points étaient, pour lui, indissociables et nécessaires à la construction et à l'approbation du Pacte Financier et Fiscal.

Madame Annie POLLARD-BOULOGNE est intervenue en demandant de quels investissements il était question.

Monsieur Eric CUER a indiqué que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron était déjà engagée dans le NPRU via le contrat de ville en qualité de signataire.

Monsieur Bernard NOËL a rappelé que le Pacte Financier et Fiscal apporte des premiers éléments positifs allant dans le sens de la solidarité entre la Communauté de Communes et ses communes membres et cela notamment pour la commune de Le Teil avec la reconnaissance de son rôle de bourg-centre. Il a cependant indiqué que le Pacte était incomplet sur certains points et qu'il faudrait travailler dans le cadre de la mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire future ou d'une politique de fonds de concours à la prise en compte de critères mettant en avant les marges de manœuvre fiscale des communes, le revenu des habitants...

Monsieur Eric CUER a indiqué que la politique des Fonds de Concours était intégrée au Pacte et a rappelé le travail fait sur le Pacte avec les rencontres des conseils municipaux des communes, dont Le Teil. Il a de plus précisé que sur un territoire il fallait évidemment prendre le temps d'analyser les situations.

Monsieur Olivier PEVERELLI a lui aussi indiqué que lorsqu'on était élu il fallait prendre le temps aussi d'analyser les situations et a fait part de son inquiétude sur l'effet négatif de la fusion sur le Fond de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales de la Commune de Le Teil.

Monsieur Yves BOYER s'est montré surpris qu'après trois mois de travail sur la Pacte on soit en attente d'une solidarité du côté de la commune de Le Teil. Selon lui des actes de solidarité il y en a eu.

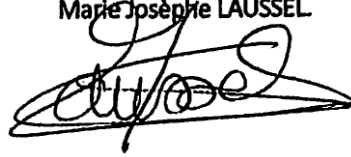
Monsieur Olivier BUTOT a indiqué qu'il regrettait qu'il ne soit pas possible d'intégrer davantage d'éléments dans le Pacte Financier et Fiscal.

Madame Rachel COTTA a indiqué que selon elle le travail avait bien avancé et que l'on ne pouvait pas faire peser sur les communes et notamment les petites communes l'impact des décisions de la commune de Le Teil. Elle a précisé cependant qu'elle serait vigilante pour que les projets susceptibles d'émerger dans le cadre du NPRU soit pris en compte au niveau de la Communauté de Communes.

En conclusion de ce débat, Monsieur Eric CUER a reconnu que le planning avait été contraint. Il a précisé qu'il souhaité pour les calendriers à venir être interpellé dès le départ mais que son objectif aujourd'hui était de passer en mode projet.

Le Président a levé la séance à 20H15.

La Secrétaire de séance,
Marie Joséphe LAUSSEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MJ Laussel', written over a horizontal line.